

Séance ordinaire du 4 avril 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour d'avril deux mille seize (4 avril 2016) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La seule révolution possible, c'est d'essayer de s'améliorer soi-même, en espérant que les autres fassent la même démarche. Le monde ira mieux alors. »

Georges Brassens

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015 et du rapport du vérificateur

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Avril 2016

7. Adoption du Règlement numéro 384-1-2016 modifiant le Règlement 384-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014

9. Résolution de concordance – Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014

Séance ordinaire du 4 avril 2016

10. Résolution de courte échéance - Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes
12. Résolution d'appui à la lettre transmise à Monsieur le Ministre Martin Coiteux par les maires des municipalités interpellées – Dossier financement de certains équipements supralocaux
13. Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Dossier des équipements supralocaux de la Ville de Shawinigan
14. ADMQ – Inscription – Formation - Gestion financière municipale
15. Embauche et nomination - Greffier(ère) adjoint(e)
16. Attribution du poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement – Poste permanent à temps plein
17. Appel de candidatures – Inspecteur(trice) adjoint(e) en bâtiment et en environnement
18. Autorisation d'un signataire – Contrat de service de déneigement et déglacage – Ministère des Transports (MTQ)
19. Modification au contrat d'Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. – Services professionnels d'ingénierie – Construction bâtisse multifonctionnelle
20. Octroi de contrat – Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. – Réfection plafond salle communautaire
21. Octroi de contrat – Cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs
22. Octroi de contrat – Travaux de pavage – rue Biron
23. Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Climatisation – Salle communautaire
24. Octroi de contrats – Hamel Propane inc. – Fourniture propane
25. Autorisation de fermeture de routes et détournement de circulation – Travaux chemin Marcotte, 4e Rang et chemin de Saint-Thomas
26. Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription au congrès annuel 2016
27. Embauche d'un kinésologue - Monsieur Charles-Mathieu Lachaume — Parcours santé
28. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – L'Association Viactive stéphanoise
29. Demande d'autorisation de l'École Ami-Joie – Course à pied
30. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion
31. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2016-2017
32. Motion de remerciements – Madame Germaine Mélançon – OMH de Saint-Étienne-des-Grès
33. Motion de félicitations – Soirée Casino optimiste 2016
34. Affaires diverses
- Période de questions
35. Clôture de la séance

2016-04-127

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il revient sur l'annonce du député Marc H. Plante, au nom du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 330 533 \$ pour la bâtisse

Séance ordinaire du 4 avril 2016

multifonctionnelle au parc des Grès. Les travaux devraient se réaliser en 2016 et il espère en annoncer la finalité en septembre.

En ce qui concerne la résidence Les Grès, il mentionne que plusieurs personnes ont déposé des offres, mais qu'en raison de la présence de pyrrhotite, le financement de la part des institutions bancaires s'avère impossible.

Il fait remarquer que la démolition des bâtiments du poste d'essence Ultramar, aux 4 coins, a débuté ce matin. Les propriétaires espèrent une réouverture pour le 24 juin prochain. Il fait également mention de l'ouverture prochaine d'un nouveau bar qui sera situé dans l'ancienne crèmerie et qui portera le nom de *Bar au garage*.

Enfin, il revient sur le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé de nouvelles demandes d'études concernant les mauvaises odeurs, le bruit et d'autres éléments auprès de la RGMRM. À ce jour, le Ministère n'a toujours pas émis de nouveau certificat d'autorisation. Il mentionne également une problématique au niveau de la remise en place du comité de vigilance qui n'a pas siégé depuis plus de 15 mois.

En terminant, il félicite le Club optimiste pour son succès obtenu lors de la Soirée Casino 2016.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2016-04-128

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-04-04 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-04-129

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-04-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015 et du rapport du vérificateur

2016-04-130

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le rapport du vérificateur et le

Séance ordinaire du 4 avril 2016

rapport financier pour l'exercice 2015 présentant un surplus de 880 497 \$ de fonctionnement à des fins fiscales tels que présentés par monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur, CA de la firme de comptables Mallette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Adoption des comptes fournisseurs

2016-04-131

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 mars 2016* totalisant 212 846,67 \$.
- Les comptes à payer *au 31 mars 2016* au montant de 129 642,74 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

MSEI MultiSciences Expertises inc. – Honoraires professionnels – Lieu d'enfouissement technique (LET)

2016-04-132

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à MSEI MultiSciences Expertises inc. de la facture # 12566 de 18 546,24 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. (résolution numéro 2015-12-455)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2016-04-133

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture #16750 de 440,57 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 avril 2016

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Renouvellement de la convention collective de travail des pompiers

2016-04-134

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., des factures # 1281906 et # 1284266, respectivement de 1 023,00 \$ et 1 089,00 \$, pour un montant total de 2 112,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels dans le dossier du renouvellement de la convention collective des pompiers et dans celui des relations de travail pour les périodes se terminant le 31 janvier et le 29 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Processus d'embauche – Relation de travail – Équité salariale

2016-04-135

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures # 4813, # 4820, #4821, #4829 et #4833 respectivement de 1 068,75 \$, 1 201,25 \$, 731,70 \$, 47,50 \$ et 237,50 \$, pour un montant total de 3 286,70 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour les activités réalisées dans le cadre du processus d'embauche d'un(e) greffier(ère) adjoint(e) de l'équité salariale et des relations de travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fleurons du Québec – Inscription ateliers verts 2016

2016-04-136

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Corporation des Fleurons du Québec des factures #3854 et #3855, respectivement de 150,00 \$ chacune pour un montant total de 300,00 \$, pour l'inscription du Comité d'embellissement Saint-Étienne-des-Grès aux ateliers verts 2016 dont l'un se tiendra à Bois-des-Filion, le 4 avril prochain, et l'autre à Drummondville, le 14 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Techni-Consultant inc. – Assistance technique – Panneau de contrôle – Des Gouverneurs

2016-04-137

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. de la facture #QV113 de 1 317,50 \$, avant taxes, pour la préparation du devis pour le remplacement du panneau de contrôle du poste des Gouverneurs.
(Résolution 2016-02-068)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Avril 2016

2016-04-138

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Séance ordinaire du 4 avril 2016

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Achat 1 flèche de signalisation halogène	02.32020.525	420,30 \$
Achat radio nouvelle camionnette	23.04000.724	509,15 \$
Achat 1 flèche de signalisation halogène	23.04000.724	420,30 \$
Papeterie (formulaires)	02.13000.670	509,20 \$
Baseball – nettoyage conduit-hotte	02.70150.521	390,00 \$
Baseball – protection bonbonne resto	02.70150.521	150,00 \$
Remplacement des luminaires – grand terrain de balle	02.70150.521	4 278,00 \$
Remplacement des luminaires – petit terrain de balle	02.70150.521	1 858,00 \$
Baseball – sable et poussière	02.70150.649	1 120,00 \$
Baseball – poudre à ligner (poussière de marbre)	02.70150.649	800,00 \$
22 caisses de canettes de peinture	02.70150.649	1 650,00 \$
3 ensembles de buts	02.70150.649	200,00 \$
Soccer - attache «Tie wrap»	02.70150.649	150,00 \$
Cendriers près des estrades – Parc des Grès	02.70150.649	500,00 \$
Rencontre loisir régional - URLSM	02.70150.610	150,00 \$
Total		13 104,95 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du Règlement numéro 384-1-2016 modifiant le Règlement 384-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU que le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* a été adopté par l'Assemblée nationale et publié à la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016 (décret 126-2016) ;

ATTENDU que ce Règlement prévoit que la taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1^{er} août 2016, donnant ainsi suite à un engagement du gouvernement pris dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019 avec les municipalités ;

ATTENDU QUE par ce décret, le délai avant l'expiration duquel la municipalité doit adopter et transmettre au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement a été fixé au 20 mai 2016 ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion.

2016-04-139

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 384-1-2016 modifiant le Règlement 384-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014

Séance ordinaire du 4 avril 2016

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 avril 2016, au montant de 2 949 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,47700	137 000 \$	1,25000 %	2017	2,22244 %
		139 000 \$	1,40000 %	2018	
		143 000 \$	1,60000 %	2019	
		145 000 \$	1,75000 %	2020	
		2 385 000 \$	1,90000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,45100	137 000 \$	1,35000 %	2017	2,23955 %
		139 000 \$	1,50000 %	2018	
		143 000 \$	1,70000 %	2019	
		145 000 \$	1,85000 %	2020	
		2 385 000 \$	1,90000 %	2021	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,16700	137 000 \$	1,30000 %	2017	2,25182 %
		139 000 \$	1,50000 %	2018	
		143 000 \$	1,70000 %	2019	
		145 000 \$	1,90000 %	2020	
		2 385 000 \$	2,10000 %	2021	

ATTENDU que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

2016-04-140

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 949 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document

Séance ordinaire du 4 avril 2016

requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Résolution de concordance – Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 949 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
363-2008 (Louis-Denis – refinancement)	809 658 \$
352-2005 (Phase II – Seigneurs-refinancement)	67 100 \$
427-2014 (Lisa 1 ^{ère} émission)	72 570 \$
417-2013 (Phase V – Gouverneurs – 1 ^{ère} émission)	559 200 \$
425-2014 (La Gabelle – 1 ^{ère} émission)	1 440 472 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

2016-04-141

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 949 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 avril 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE L'OUEST DE LA MAURICIE
75 AVENUE ST-LAURENT
LOUISEVILLE (Québec) J5V 2L6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;

Séance ordinaire du 4 avril 2016

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Résolution de courte échéance - Règlements 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014

2016-04-142

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 949 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 363-2008, 352-2005, 427-2014, 417-2013 et 425-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

2016-04-143

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 avril 2016

12. Résolution d'appui à la lettre transmise à Monsieur le Ministre Martin Coiteux par les maires des municipalités interpellées – Dossier financement de certains équipements supralocaux

CONSIDÉRANT le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines, dont Saint-Étienne-des-Grès pour notre participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville;

CONSIDÉRANT que l'apport des collectivités voisines est essentiel à la vitalité économique de la Ville de Shawinigan et que les utilisateurs extérieurs de ses services soulagent déjà le fardeau fiscal de ses contribuables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan et les municipalités interpellées ont fait consensus sur le fait que les services doivent être financés par ceux qui les utilisent;

CONSIDÉRANT le refus de la Ville de Shawinigan de souscrire à l'approche « utilisateur/payeur » mise de l'avant par les municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a décidé d'en appeler à l'autorité du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour que la Commission municipale du Québec intervienne, lui fasse ses recommandations et, que ultimement, nous soyons contraints, par décret ministériel, de participer à son financement;

CONSIDÉRANT que, selon nous, l'équité fiscale nous interdit de prendre les taxes de l'ensemble de nos contribuables, ou de réduire leurs services, pour aider la Ville de Shawinigan à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de notre population;

2016-04-144

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers (6) : d'appuyer la lettre produite par les maires des dix (10) municipalités adressée, en date du 18 mars 2016, à Monsieur le Ministre Martin Coiteux du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour faire valoir leurs points de vue;

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au ministre Martin Coiteux ainsi qu'aux maires des municipalités concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Dossier des équipements supralocaux de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT le dépôt en date du 20 octobre 2015, de l'étude du coût de revient du Service loisirs, culture et vie communautaire, préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que les municipalités sollicitées n'ont pas l'intention de conclure d'entente sur la base du rapport soumis, le jugeant inapproprié;

CONSIDÉRANT ainsi le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines pour leur participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville;

CONSIDÉRANT l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan d'exiger une contribution de la part des municipalités sollicitées au lieu que les services soient financés par ceux qui les utilisent selon la formule utilisateur-payeur;

Séance ordinaire du 4 avril 2016

CONSIDÉRANT que cette approche a maints effets :

- Elle est injuste parce qu'elle demande aux petites municipalités de taxer l'ensemble des contribuables ou de réduire leurs services, pour aider les villes à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de la population desdites municipalités;
- Elle est contre-productive parce qu'elle permet aux villes d'échapper à la libre concurrence, ce qui peut mener tout droit à l'augmentation des coûts;
- Elle est pernicieuse parce qu'elle permet aux villes d'élargir indirectement leur assiette fiscale, ce qui mène tout droit à l'érosion des juridictions des petites municipalités;

CONSIDÉRANT que cette approche a tendance à se répandre au Québec;

CONSIDÉRANT la résolution R 120-08-03-16 de la Ville de Shawinigan demandant l'intervention du Ministre afin de forcer les municipalités à financer certains services de la Ville de Shawinigan par l'intervention de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT que seul dix (10) municipalités, attachées à trois MRC différentes, doivent, contre leur volonté, faire face à cette demande de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que les services de proximité sont un enjeu important pour la FQM et que l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan va à l'encontre de cette orientation et attaque l'autonomie des petites municipalités;

CONSIDÉRANT que la FQM a comme mission première la défense de ses membres;

CONSIDÉRANT que l'enjeu est majeur en terme d'équité fiscale, de saine gestion des services municipaux et de protection des juridictions municipales;

2016-04-145

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'intervenir dans ce dossier en assurant les services de support nécessaires et de procéder aux revendications appropriées auprès des instances gouvernementales.

QUE soient reconnus l'apport des collectivités voisines à la vitalité économique des villes et le fait que les utilisateurs extérieurs de leurs services soulagent le fardeau fiscal de leurs contribuables;

QUE l'approche « utilisateur/payeur » soit privilégiée parce qu'elle est plus respectueuse des contribuables des petites municipalités et plus rassurante quant au maintien des coûts de revient à un niveau acceptable par les consommateurs.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au ministre Martin Coiteux ainsi qu'aux maires des municipalités concernées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. ADMQ – Inscription – Formation - Gestion financière municipale

2016-04-146

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Séance ordinaire du 4 avril 2016

qui se tiendra à Trois-Rivières, le 20 avril 2016, et défraie le coût d'inscription de 295,00 \$, avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Embauche et nomination - Greffier(ère) adjoint(e)

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler le poste de greffier(ère) adjoint(e) de la municipalité et les résultats obtenus lors du processus d'embauche réalisé en collaboration avec Claude Grenier Ressources Humaines inc;

2016-04-147

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès:

- Confirme l'embauche et la nomination de madame Josiane Pellerin au poste de greffier(ère) adjoint(e) de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;
- Autorise une période de probation de 6 mois à partir du 5 avril 2016;
- Autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité;

Il est également résolu que la description des tâches datée du 20 février 2015 fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Attribution du poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement – Poste permanent à temps plein

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne du poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement a été effectué conformément aux dispositions de l'article 10.03 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que seule madame Geneviève Massicotte a apposé sa signature et que cette dernière répond aux exigences du poste offert;

2016-04-148

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme l'attribution du poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement à madame Geneviève Massicotte, en date du 14 mars 2016. Les conditions salariales et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur. Il s'agit d'un poste permanent à temps plein.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Appel de candidatures – Inspecteur(trice) adjoint(e) en bâtiment et en environnement

2016-04-149

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures pour un poste d'inspecteur(trice) adjoint(e) en bâtiment et en environnement pour une période de 30 semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 avril 2016

18. Autorisation d'un signataire – Contrat de service de déneigement et déglacage – Ministère des Transports (MTQ)

CONSIDÉRANT le marché proposé par le ministre des Transports, monsieur Jacques Daoust, reçu le 7 mars 2016, à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, relativement à l'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité des diverses routes sous juridiction provinciale, pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le marché propose un montant de 108 110,00 \$ pour l'entretien de 16,1 km (longueur pondérée) de routes;

2016-04-150

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le marché proposé par le ministre des Transports, monsieur Jacques Daoust, relativement à l'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité des diverses routes sous juridiction provinciale, et ce, au montant de 108 110,00 \$, pour 16,1 km (longueur pondérée) de routes et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit marché pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu que le contrat de service fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit et aux termes de l'article 10.0 dudit contrat, ce dernier est valide jusqu'au 1^{er} juin 2017 et peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Modification au contrat d'Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. – Services professionnels d'ingénierie – Construction bâtisse multifonctionnelle

CONSIDÉRANT qu'une modification du concept architectural a été apportée au plan initial de la bâtisse multifonctionnelle;

2016-04-151

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute un montant de 800,00 \$, avant taxes, au contrat octroyé à Enerco groupe-conseil S.E.N.C. pour des services professionnels dans le cadre du projet de construction de la bâtisse multifonctionnelle. (Résolution 2015-04-143)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Octroi de contrat – Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. – Réfection plafond salle communautaire

2016-04-152

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Enerco groupe-conseil S.E.N.C. le contrat pour des services professionnels dans les disciplines de mécanique et d'électricité du bâtiment pour réaliser la préparation des plans et devis définitifs pour appel d'offres dans le cadre du projet de réaménagement du plafond de la salle communautaire, et ce, pour un montant de 4 685,00 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 avril 2016

21. Octroi de contrat – Cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs ;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes
Techservice 9120-0592 Québec inc.	24 798,00 \$
Automation Larouche inc.	27 787,00 \$
Neksis inc.	28 000,00 \$ (non conforme)
PID Automation	33 000,00 \$ (non conforme)

CONSIDÉRANT que le consultant David Lafontaine de la firme Techni-consultant inc. a vérifié la soumission de Techservice 9120-0592 Québec inc., la soumission la plus basse conforme et qu'il en fait la recommandation;

2016-04-153

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le remplacement d'un cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs, à Techservice 9120-0592 Québec inc., au montant de 24 798,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Octroi de contrat – Travaux de pavage – rue Biron

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 15 mars 2016 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO, pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Biron ;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Maskimo Construction inc.	73 361,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	74 190,60 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	76 357,00 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	78 547,00 \$
Pavage JD inc.	80 424,60 \$
Eurovia Québec Construction inc.	84 673,25 \$

2016-04-154

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour les travaux de pavage sur la rue Biron, à Maskimo Construction inc. le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 73 361,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 avril 2016

23. Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Climatisation – Salle communautaire

2016-04-155

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Alain Lavallée Réfrigération le contrat pour le remplacement d'un thermostat et ses composantes à la salle communautaire, pour un montant de 954,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Octroi de contrats – Hamel Propane inc. – Fourniture propane

2016-04-156

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Hamel Propane inc., le contrat pour la fourniture de propane selon les offres, datées du 23 mars 2016, au prix fixe pour chaque litre de gaz propane vendu et livré pendant les périodes suivantes soit :

Du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, le prix sera de 0,5040 \$/litre, plus les frais de livraison de 5,90 \$ ainsi que toutes les taxes applicables

Du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, le prix sera de 0,5230 \$/litre, plus les frais de livraison de 5,90 \$ ainsi que toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Autorisation de fermeture de routes et détournement de circulation – Travaux chemin Marcotte, 4e Rang et chemin de Saint-Thomas

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'été 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) procédera à la mise en place d'un égout pluvial sur le chemin Marcotte, le 4^e Rang et le chemin de Saint-Thomas qui sont sous juridiction provinciale et situés sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux nécessitera la fermeture partielle de ces routes;

CONSIDÉRANT qu'une demande verbale a été transmise à la municipalité le 15 mars 2016 concernant l'utilisation comme routes de détour des rues Loranger et André, du 4^e Rang et du chemin de Saint-Thomas;

2016-04-157

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le MTMDET à procéder à la fermeture de tronçons de route durant les travaux de mise en place d'un égout pluvial sur le chemin Marcotte, le 4^e Rang et le chemin de Saint-Thomas;

Il est de plus résolu de permettre au MTQ de détourner la circulation vers les rues Loranger et André, le 4^e Rang et le chemin de Saint-Thomas lors de la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription au congrès annuel 2016

Séance ordinaire du 4 avril 2016

2016-04-158

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur et le directeur adjoint du Service incendie, MM. Daniel Isabelle et Éric Boucher à assister au 48^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 21 au 24 mai 2016, au Hilton du Lac-Leamy, et de défrayer tous les frais applicables à la municipalité, dont l'inscription au montant de 417,00 \$, par personne, avant les taxes, en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**27. Embauche d'un kinésologue - Monsieur Charles-Mathieu Lachaume —
Parcours santé**

CONSIDÉRANT que depuis trois ans, monsieur Charles-Mathieu Lachaume, kinésologue est engagé pour promouvoir auprès des citoyens les différents modules du parcours santé au parc Réal-St-Onge ;

CONSIDÉRANT la grande participation des citoyens à cette activité et le haut degré de satisfaction de chacun ;

CONSIDÉRANT que monsieur Charles-Mathieu Lachaume souhaite poursuivre cet accompagnement;

2016-04-159

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Charles-Mathieu Lachaume, kinésologue, à titre d'entraîneur pour des ateliers de mise en forme qui auront lieu au parcours santé, situé au parc Réal-Saint-Onge, et par mauvaise température, à la salle communautaire, et ce, à raison de deux (2) heures par semaines, soit de 9 h 30 à 11 h 30, durant huit (8) semaines selon les dates suivantes :

- Les mardis 14, 21, 28 juin 2016;
- Les mardis 5, 12, 19 et 26 juillet 2016;
- Le mardi 2 août 2016;

Le salaire versé à M. Lachaume sera de 35 \$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande d'accès gratuit au parc Réal-St-Onge – L'Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif reconnue par le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit au parc Réal-Saint-Onge et, en cas de pluie, à la salle communautaire pour tenir une rencontre amicale avec ses membres le lundi 6 juin 2016, de 9 h 30 à 16 h;

CONSIDÉRANT que cette association demande également la fourniture de dix (10) tables de pique-nique ;

2016-04-160

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement au parc Réal-St-Onge et, en cas de pluie, à la salle

Séance ordinaire du 4 avril 2016

communautaire, à l'Association Viactive stéphanoise pour la tenue de leur rencontre amicale qui aura lieu le lundi 6 juin 2016, de 9 h 30 h à 16 h;

Il est également résolu que la municipalité fournisse dix (10) tables de pique-nique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Demande d'autorisation de l'École Ami-Joie – Course à pied

2016-04-161

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'École Ami-Joie à organiser une course à pied et à emprunter les rues Saint-Joseph et Saint-Honoré sur toute leur longueur, le samedi 14 mai 2016 de 9 h 30 à 10 h 30;

Il est également résolu que la municipalité fournisse des barricades afin de mettre en place une demi-voie pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion

2016-04-162

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère à titre de membre collaborateur pour l'année 2016 à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice au montant de 43,49 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Séance ordinaire du 4 avril 2016

2016-04-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Motion de remerciements – Madame Germaine Mélançon – OMH de Saint-Étienne-des-Grès

2016-04-164

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement madame Germaine Mélançon d'avoir œuvré bénévolement à titre de présidente du conseil d'administration au sein de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, durant dix-sept années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Motion de félicitations – Soirée Casino optimiste 2016

2016-04-165

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la Soirée Casino optimiste 2016 pour le vif succès qu'a connu l'événement qui a eu lieu le 12 mars dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Affaires diverses

Rien à ce point.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 20

Fin : 20 h 25

35. Clôture de la séance

2016-04-166

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière